



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 décembre 2005

Dossier Marais de Galuchet : acquisition THIZON

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 décembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 décembre 2005

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2005

DELIBERATION D20050522

Urbanisme & Affaires Immobilières

Dossier Marais de Galuchet : acquisition THIZON

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

Les Marais de Galuchet et la Plante ont été endommagés à la suite de la tempête du 27 décembre 1999, et connaissent, depuis cette date, des difficultés de remise en état.

L'intervention de plusieurs partenaires, et notamment le Parc Interrégional du Marais Poitevin ainsi que la Direction Régionale de l'Environnement, a permis de créer, sur cinq années (2004-2008), un « programme de conservation d'une entité de marais aux portes de la Ville de Niort et du Marais poitevin » afin d'assurer la remise en état et la préservation de la faune et de la flore particulièrement intéressantes dans le secteur du Marais de Galuchet et de la Plante.

Afin d'adhérer à ce programme, et de faciliter la remise en état et l'entretien écologique de ces sites, il est préférable que la collectivité soit propriétaire des terrains concernés.

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires, Monsieur THIZON Philippe a donné son accord pour la vente d'une parcelle de terrain sise au lieudit « Prairie de Galuchet » cadastrée section KZ n° 36 pour une superficie de 34 a 78 ca.

Cet accord est intervenu sur la base de 0,13 €/M² soit une valeur s'appliquant au terrain d'un montant de 452,14 €, et la somme de 1 154,16 € s'appliquant aux arbres existants sur la parcelle, donnant un prix global pour cette opération de **1 606,30** €, conformément à l'avis délivré par le Service du Domaine.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus, et qui a fait l'objet d'une promesse de cession ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître Dominique RONDEAU Notaire à BENET.

Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au Budget Espaces Verts 8200 3013 8311 2312 #04786

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	11

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)